



PLANTER UNE HAIE

SITUATION

Vous souhaitez planter une haie pour accueillir chez vous une riche biodiversité (en créant un corridor écologique) ou créer un îlot de fraîcheur qui permet l'épuration de l'eau et le stockage du carbone.

CE QUE PREVOIT LE DROIT

Il n'existe pas de définition juridique d'une haie. Elle est communément définie comme un alignement d'arbres et d'arbustes qui marque la limite entre deux parcelles, entre deux propriétés. Il s'agit d'une unité linéaire de végétation ligneuse, implantée à plat, sur talus ou sur creux, avec la présence d'arbustes. Elle se caractérise par une continuité de la végétation (contrairement aux alignements d'arbres).

REMARQUE

Les fonctionnalités d'une haie dépendent de son ancienneté, sa composition, son mode de gestion ou encore l'environnement dans lequel elle s'insère.

En principe, le long des limites de parcelles, les haies ne doivent pas surplomber la propriété voisine.

Au moment de la plantation, il faut prévoir un retrait minimum par rapport à la limite de propriété. Cette distance est prévue par les règlements ou usages locaux et peut être complétée par le PLU(i), le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, les plans de prévention des risques inondations, ou un "recueil des usages locaux". Renseignez-vous auprès de votre mairie pour les connaître. A défaut de tels règlements et usages, l'article 671 du code civil fixe une distance de retrait de :

- 50 cm pour les haies dont la hauteur restera inférieure à 2m
- 2 m pour les haies:
 - dont la hauteur sera supérieure à 2m

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre jusqu'à la pointe

Il faut être vigilant quant aux réseaux de transport d'électricité et aux lignes téléphoniques.

POUR AGIR

1) Choisissez l'emplacement et les caractéristiques de votre haie

- Choisissez des essences locales adaptées au climat de votre région. Les espèces exotiques envahissantes sont à proscrire. Si possible, utilisez des individus sauvages : pour un objectif d'accueil envers la biodiversité, veillez à ne pas trop diversifier, inspirez-vous des lisières boisées voisines et introduisez quelques sujets intéressants en complément comme des fruitiers de variétés anciennes et rustiques (pommier, poirier, prunier, néflier...).
- Elle peut être sur 1 ou 2 lignes (plants disposés en quinconce)
- Plantez tous les mètres (sur une ligne), tout en respectant une alternance et une distance entre les sujets plantés de la manière suivante :
 - 5 à 10 m pour les arbres de haut-jet (chêne, hêtre...)
 - 2 à 5 m pour les arbres en cépée (noisetier, saule...)
 - 0,5 à 1,5 m pour les arbustes (aubépine commune ou épineuse, sureau...)
- Favorisez des emplacements où votre haie est associée à un talus, un fossé et une bande enherbée

2) Plantez à la bonne période

Depuis l'automne jusqu'au début du printemps, de novembre à mars, plantez votre haie en dehors des périodes extrêmes : fort gel, neige, vent important ou engorgement du sol important.

3) Préparez votre sol et vos plants

- Préparez le sol (1 mois avant la plantation) :

- en désherbant manuellement la surface à planter
- en ameublissant la terre (pour favoriser la pénétration de l'eau et aérer le sol)

Plus le volume de terre travaillé est important, meilleure est la reprise. On compte pour la plantation d'une haie de jeunes plants un travail du sol (minimum 0,80 m de large et 0,40 m de profondeur).

- en creusant le trou de plantation (30x30x30cm pour un jeune plant en racines nues)

- Préparez les végétaux en éliminant les racines desséchées et en taillant proprement les parties abimées (sauf les parties aériennes)

- Préparez un pralin : c'est un mélange d'un tiers de terre, un tiers d'eau et un tiers de fumier. Recouvrez-en les racines afin de favoriser la reprise.

- Posez les racines à plat sur la butte au fond du trou, elles ne doivent ni être recourbées vers le haut, ni comprimées dans un trou trop petit. Le collet doit être légèrement au-dessus du niveau du sol.

- Tassez la terre autour des racines pour empêcher les bulles d'air et créez une petite cuvette qui facilitera l'arrosage.

- Protégez vos plants avec un manchon adapté, en cas de présence d'animaux (lièvres, lapins, chevreuils...) et, si nécessaire, avec des tuteurs pour les arbres de haute-tige pour renforcer la tenue de l'arbre (planté face aux vents dominants)

- Paillez les plantations (privilégiez le paillage naturel, biodégradable avec de la paille, du bois déchiqueté...) de manière à permettre de limiter la concurrence avec la strate herbacée mais aussi de favoriser la reprise des plants en maintenant un sol humide et vivant.

N'hésitez pas à ajouter à votre haie des gîtes artificiels pour les chauves-souris ou les oiseaux le temps que la haie pousse.

En cas d'échec de reprise de certains plants, vous pourrez les remplacer par d'autres sujets l'année suivante.

A SUIVRE

Durant la période d'observation, procédez à des inventaires faune/flore et suivez l'évolution de la plantation (en vérifiant la reprise des végétaux)

Veillez à ne pas tailler votre haie du 15 mars au 15 août pour ne pas déranger la nidification.

La qualité de l'entretien des haies déterminera leur qualité écologique. Il est nécessaire d'opérer un entretien doux mais régulier (un tiers du linéaire chaque année). Cet entretien doit être le moins agressif possible pour éviter d'occasionner des blessures trop importantes aux arbres, évitant ainsi la propagation de maladies.

A terme, vous pourrez demander le classement de votre haie, notamment dans le Plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune ou intercommunalité. Si vous êtes propriétaires du terrain vous pouvez établir une Obligation Réelle Environnementale auprès d'un notaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

AFAC Agroforesterie, [Les Haies](#) ; Prom'Haies : [Plantation d'une haie](#) (avec des schémas)

Parc Naturel régional des boucles de la Seine Normande, [Conseils pour réussir vos plantations de haies et fruitiers](#)

Picardie Nature, [Petits gîtes en bois pour les chauves-souris à fabriquer soi-même](#)

DDT Aisne, [Les haies, enjeux et réglementation](#), Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation, mai 2022

AFAC Agroforesteries, [Guide de préconisations de gestion durable des haies](#)

